

# 3 PROPOSITIONS DE LOI POUR REFONDER LA VIE DEMOCRATIQUE

---

---

DOSSIER DE PRESSE  
17 NOVEMBRE 2021

PAULA FORTEZA  
MATTHIEU ORPHELIN

# INTRODUCTION

La démocratie, parce qu'elle est en éternelle construction, n'est ni statique, ni stable. Il faut veiller à ce qu'elle ne s'essouffle pas, veiller à ce que les citoyens ne s'en sentent pas éloignés et gardent confiance en elle. Or, comme beaucoup de nos concitoyens, nous voyons qu'aujourd'hui elle vacille.

Élections après élections, l'abstention s'aggrave. Lors des élections régionales de juin 2021, nous avons atteint un nouveau record avec plus de 66 % d'abstention au premier tour. Ce détournement des urnes est massif chez les moins de 25 ans. En effet, 84 % d'entre eux ne sont pas allés voter, accentuant une tendance déjà perceptible lors des dernières échéances électorales (72 % aux municipales 2020 ; 40 % à la présidentielle 2017).

À la rupture générationnelle sur le rapport au vote s'ajoute une rupture sociale : les catégories populaires se sont abstenues à 72 % aux dernières élections régionales. Le corps électoral se réduit de plus en plus à chaque nouvelle échéance autour de deux catégories de Français : les seniors et les catégories supérieures.

Si l'abstention est la résultante d'un ensemble de facteurs individuels, sociaux ou liés au contexte sanitaire, il convient cependant de s'interroger sur les solutions à apporter à la crise démocratique que traverse notre pays.

Le problème est donc à prendre dans sa globalité, en appréhendant les différentes composantes du système démocratique que sont les acteurs traditionnels tels que les partis, les institutions représentatives, mais aussi, ceux qui veulent de moins en moins participer au système tel qu'il leur est actuellement présenté : les citoyens.

Paula Forteza, députée des Français de l'étranger d'Amérique latine et des Caraïbes et Matthieu Orphelin, député de Maine-et-Loire, déposent ce jour trois propositions de loi ambitieuses, qui s'attaquent à plusieurs facettes de l'essoufflement démocratique. De simples mesures isolées ne pourront répondre à l'ampleur du phénomène que nous observons chacune et chacun.

**Aussi, 7 mesures-clés sont portées. Elles sont accompagnées d'un panel de mesures plus approfondies en vue d'une réforme d'ampleur, faisant l'objet de propositions de lois, notamment constitutionnelle, déposées séparément le même jour.**

Ces propositions de loi sont le fruit de plusieurs années de travail parlementaire ainsi que d'échanges réguliers avec la société civile. Il appartient désormais au législateur de prendre des mesures d'urgence qui s'attachent à répondre aux diverses causes de la crise démocratique que la France connaît aujourd'hui : une rénovation du fonctionnement des institutions démocratiques pour une meilleure prise en compte de l'opinion des citoyens et citoyennes, une transparence accrue de la vie politique pour endiguer la crise de confiance, une meilleure formation et éducation afin que chaque citoyenne et citoyen puisse exercer son rôle en pleine conscience.

Chacun peut agir, et il faut le faire. C'est pourquoi, en notre qualité de députés et membres de la commission des lois, nous déposons conjointement ces propositions de loi pour répondre à la crise démocratique que nous traversons.

Par souci d'efficacité et d'exhaustivité, 3 propositions de loi ont été déposées simultanément :

- Une version courte "portant mesures d'urgence pour une nouvelle démocratie", avec les 7 mesures clés et urgentes à appliquer pour retrouver la confiance ;
- Une version approfondie "pour une nouvelle démocratie" avec 21 articles, qui prend le problème dans sa globalité en visant à en traiter tous les aspects ;
- Une proposition de loi constitutionnelle "Pour une nouvelle démocratie citoyenne et participative" pour les mesures d'ordre constitutionnel, comme le droit de vote des étrangers ou l'inscription de principes constitutionnels gouvernant la participation citoyenne.

Nous détaillons ci-dessous les 7 mesures fortes qui se dégagent de ces 3 lois. Les 3 propositions de loi sont fournies en annexe à ce dossier de presse.



**7**

**MESURES  
FORTES**

# 1 - Pour une meilleure prise en compte de l'opinion des français : reconnaissance du vote blanc

Alors que les français se sentent de moins en moins entendus par les gouvernants, il est urgent de mettre en œuvre tous les moyens pour que leur opinion exprimée soit mieux prise en compte dans l'ensemble des scrutins. Ainsi Paula Forteza et Matthieu Orphelin proposent de reconnaître et comptabiliser le vote blanc dans les suffrages exprimés. C'est une demande très fortement partagée : 80% des Français y sont favorables. Plusieurs pays reconnaissent déjà le vote blanc : c'est le cas de la Suisse, mais aussi de l'Espagne et des Pays-Bas.

Aussi, un scrutin pour lequel 50 % de votes blancs seront enregistrés sera invalidé, et de nouvelles élections organisées.

## 2 - Pour une parité réelle : législatives à la proportionnelle intégrale, avec parité « à la sortie »

Les deux députés proposent d'instaurer la proportionnelle intégrale lors des législatives, avec un mécanisme d'attribution des sièges garantissant une parité réelle à l'Assemblée nationale.

Inspiré de la récente assemblée constituante chilienne, le dispositif proposé prévoit en effet un mécanisme d'ajustement à la marge, qui pourra conduire à l'élection, au sein d'une même liste, du candidat suivant en termes de voix du sexe sous-représenté.

Au Mexique, le principe de parité a été promulgué au rang constitutionnel et garantit une parité réelle à la sortie au sein des institutions. Les élections de juillet 2018 ont vu un nombre record de femmes élues dans tout le Mexique, y compris 48,2 % des membres de la chambre basse du Congrès fédéral et 49,2% des membres du Sénat.

Actuellement en France, 224 femmes siègent à l'Assemblée nationale, soit 39% des députés.

### **3 - Pour intégrer les citoyens à la fabrique de la loi : instaurer une « commission citoyenne » dans chaque assemblée**

Afin de mieux associer les citoyens aux travaux législatifs, il est proposé d'instaurer une délégation parlementaire aux citoyens, semblable à une "commission citoyenne", à l'Assemblée comme au Sénat. Ces délégations, composées de 15 parlementaires et de 45 citoyens tirés au sort, pourront se prononcer sur les différents projets et propositions de loi, au travers de rapports, à l'image des commissions délibératives récemment mises en place au sein du Parlement de la région de Bruxelles-Capitale. Elles pourront également entendre les ministres.

## 4 - Pour lutter contre la non- et mal-inscription : proposition d'inscription systématique sur la liste électorale du nouveau domicile lors d'une déclaration de déménagement auprès d'un organisme public

La non- et mal-inscription restent aujourd'hui un phénomène important expliquant pour partie l'abstention, alors même que l'inscription sur une liste électorale est obligatoire. Ce phénomène est d'autant plus marqué chez les moins de 35 ans\*. La jeunesse est un temps de construction de la vie de citoyen et est propice à une forte mobilité, qui n'est alors pas forcément en adéquation avec le lieu d'inscription sur une liste électorale. Il est donc nécessaire de faciliter l'inscription sur une liste électorale lors d'un déménagement.

\*D'après notre enquête sur l'abstention des jeunes, la mal-inscription est responsable de 29% de l'abstention chez les moins de 35 ans



## 5 - Pour un nouveau financement de la vie politique : des « Bons pour la démocratie » distribuables par les citoyens

Actuellement, les partis politiques éligibles au financement de la vie publique sont connus tous les cinq ans en fonction de leur résultat aux élections législatives. Ce système empêche l'apparition de nouvelles offres politiques et limite la capacité de faire émerger des candidatures et listes citoyennes. Un nouveau mécanisme de financement de la vie publique doit de ce fait voir le jour. C'est pourquoi les deux députés proposent de remplacer le mode de financement public par un système de "bons" que chaque citoyen pourrait attribuer annuellement à la (ou les) formation(s) de son choix, dans l'esprit de ce qu'a proposé l'économiste Julia Cagé.

## **6 - Pour lutter contre l'abstention de la jeunesse : l'acquisition d'une culture citoyenne, politique et démocratique assurée à tous les jeunes par son inscription dans les principes généraux de l'éducation**

L'acte de vote doit être accompli en pleine conscience. Le citoyen doit être armé et formé face à cet acte primordial de notre démocratie. Or, l'enseignement moral et civique d'aujourd'hui, tel qu'introduit en 2015, ne correspond plus aux enjeux auxquels il doit répondre.

Cette mesure vise à renforcer le cadre des missions données à l'enseignement moral et civique au collège et lycée dans la transmission des savoirs liés à la citoyenneté, à l'apprentissage de la politique, des institutions et de l'engagement citoyen afin de donner les clés de lecture de la vie politique et démocratique de notre pays à chaque jeune citoyen, et à donner les moyens aux enseignants.

## 7 - Pour une transparence de la vie politique : généraliser le « Sourcing » des amendements et propositions de loi

La transparence constitue aujourd'hui l'une des exigences citoyennes les plus fortes sur le sujet du lobbying. En effet, les politiques publiques sont co-construites avec des acteurs institutionnels, économiques ou associatifs, et ce dialogue continu avec les parties prenantes au sein du processus décisionnel se doit d'être plus clair pour les citoyens.

Les deux députés proposent que les assemblées imposent à leurs membres des règles de transparence quant à l'origine des amendements ou des propositions de loi qu'ils déposent.

# POUR UNE RÉFORME D'AMPLEUR

Un panel de mesures au service d'une refondation ambitieuse et d'ampleur de la démocratie s'organise autour de 3 axes : fonctionnement des institutions démocratiques, financement et transparence de la vie politique, éducation et formation à la vie politique et démocratique.

## Axe 1 – Scrutin plus représentatif de l'opinion des français

- Mesure 1 : Reconnaissance du vote blanc
- Mesure 2 : Droit de vote à 16 ans
- Mesure 3 : Expérimentation du vote au jugement majoritaire
- Mesure 4 : Inscription automatique sur les listes électorales
- Mesure 5 : Ouvrir le droit de vote aux étrangers
- Mesure 6 : Vote par correspondance

## Axe 2 – Améliorer la transparence et le financement des partis politiques pour faire émerger des candidatures citoyennes

- Mesure 7 : Bons pour la démocratie
- Mesure 8 : Financement participatif des campagnes électorales
- Mesure 9 : Banque de la démocratie
- Mesure 10 : Fin de l'anonymat pour les dons supérieurs à 500 €
- Mesure 11 : Publication des statuts des partis politiques

## Axe 3 – Faire la parité réelle

- Mesure 12 : Législatives à la proportionnelle intégrale, avec parité « à la sortie »
- Mesure 13 : Parité « à la sortie » étendue aux scrutins locaux à la proportionnelle
- Mesure 14 : Généralisation des listes paritaires aux communes de moins de 1000 habitants
- Mesure 15 : Parité dans les exécutifs locaux

## **Axe 4 – Lutter contre les conflits d'intérêts : aller vers plus de transparence et de probité**

Mesure 16 : Publication des rencontres de l'exécutif et des parlementaires avec des représentants d'intérêts

Mesure 17 : Sourcing des amendements et propositions de loi

Mesure 18 : Obligation pour les représentants d'intérêts de rendre publiques les propositions normatives transmises à des décideurs publics

## **Axe 5 – Education à la citoyenneté, à la démocratie et à la politique**

Mesure 19 : Acquisition d'une culture citoyenne, politique et démocratique assurée à tous les jeunes par son inscription dans les principes généraux de l'éducation

Mesure 20 : Obligation des établissements d'enseignement scolaire de s'assurer que les cours d'enseignement moral et civique soient bien enseignés sur les heures allouées

Mesure 21 : Formation des futurs professeurs pendant leur cursus universitaire et des jeunes professeurs par de la formation continue aux enjeux liés à la citoyenneté, à la vie démocratique et politique, aux institutions de la République et de ses représentants

## **Axe 6 - Participation citoyenne**

Mesure 22 : Reconnaissance du principe constitutionnel de participation citoyenne

Mesure 23 : Confier aux parlementaires la mission constitutionnelle de favoriser la participation citoyenne

Mesure 24 : « Niche citoyenne » dans les assemblées

Mesure 25 : Faciliter la mise en oeuvre du référendum d'initiative partagée

Mesure 26 : Reconnaître le droit de pétition au niveau constitutionnel

Mesure 27 : Instauration d'une « délégation parlementaire aux citoyens » dans chaque assemblée

Mesure 28 : Reconnaissance du statut de citoyen participant

## **Axe 7 - Garantir un droit constitutionnel à internet et à l'information**

Mesure 29 : Garantir un droit constitutionnel à Internet

Mesure 30 : Garantir un droit constitutionnel à l'information



**Contacts presse :**

- Morgane MERAT : 06.35.53.95.49
  - David GLOTIN : 06.02.37.51.00
- 